



Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale greffière-trésorière de la susdite municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 04 mai 2026 à 19h00 au centre communautaire France-Gagnon-Laprade, le règlement 2026-340 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux sera présenté pour adoption.

Ce règlement porte sur des règles de déontologie et des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Ce projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 21 avril 2026.

Jacynthe Bourget
Directrice générale greffière-trésorière

Communauté/Avis publics/Avis public code éthique élus